

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-490

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	30 000 000
Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel et de dénonciation, nous proposons que 30 millions d'euros soient redéployés de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à acquitter des

intérêts bancaires) à un fonds d'urgence pour tous les Outre-Mer de la République pour lutter contre la vie chère.

Cet amendement est la traduction de sollicitations de citoyens et citoyennes, et aussi d'une remontée d'informations opérée par les insoumises et insoumis d'Outre-mer.

La cherté de la vie est un problème majeur dans les Outre-Mer. L'Etat reconnaît ce problème puisqu'il octroie une "prime de vie chère" à ses fonctionnaires. Une grande partie de la population, malheureusement, ne bénéficie pas d'aide spécifique pour palier à cette différence de niveau de vie avec l'hexagone. En effet, les études de l'INSEE montrent régulièrement des disparités allant jusqu'à 38% sur les denrées alimentaires.

Parallèlement à cela, le chômage de masse et les bas revenus engendrent une situation de pauvreté accrue dans nos territoires ultramarins plus de deux fois supérieur au niveau hexagonal. Les familles ont de plus en plus de difficulté à payer leurs factures, se soigner, assurer leurs déplacements, accéder à la culture, à l'éducation et aux loisirs, etc... Nous considérons que cette situation n'est pas en adéquation avec les droits fondamentaux.

Cette situation de souffrance et de stress a des conséquences néfastes, notamment sur les enfants (mal-logement, difficultés scolaires, santé dégradée, etc...)

Il convient d'agir rapidement pour palier à cette situation.

Cet amendement vise donc à prélever 30 millions d'euros de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 "Conditions de vie en Outre-mer", pour abonder le nouveau programme : « Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer ».